Chaque geste compte
pour réduire nos déchets

LA COLLECTE

de vos déchets évolue

À partir du 4 novembre 2024

PORNICHET

saint-nazaire agglo

Des changements bientôt dans votre collecte

Pour mieux faire face aux enjeux environnementaux et à la hausse des coûts de traitement, réduire notre production de déchets est une priorité.

Afin de répondre à cet objectif, **à partir du 4 novembre 2024,** Saint-Nazaire Agglomération :

- **Réorganise et optimise les collectes :** le bac de la collecte sélective sera désormais collecté tous les 15 jours (hors centre-ville et littoral).
- **Déploie de nouvelles solutions de tri** et de valorisation des déchets alimentaires jusqu'à la mi-2026.

Pourquoi faire le tri des déchets alimentaires ?

- **Pour réduire le volume de sa poubelle** d'ordures ménagères : les déchets alimentaires (restes de repas, épluchures de fruits et légumes, restes de viande et de poisson, etc.) en représentent près d'1/3.
- **Pour limiter la quantité de déchets incinérés.**
- **Pour valoriser nos déchets alimentaires** (compost, biogaz...).

Avec ces changements, Saint-Nazaire Agglomération met à votre disposition un service :

→ + **adapté** à la baisse globale constatée des ordures ménagères et qui va s'accentuer grâce au tri à la source des déchets alimentaires,

→ + **écologique** avec une optimisation des tournées de collecte, donc moins de camions sur les routes et une baisse des émissions de CO_2.

Ma collecte mode d'emploi

QUAND SORTIR VOTRE BAC ?

- Quand il est plein.
- Pour les collectes du matin : **la veille ou avant 4h.**
- Pour les collectes d'après-midi : **le matin avant midi.**
- **En sac fermé** pour les ordures ménagères.
- **En vrac,** directement dans le bac jaune, pour les emballages et papiers recyclables.

QUELQUES CONSEILS

Sortez votre bac à l'heure.

Rentrez votre bac après la collecte.

Fermez et présentez votre bac poignées côté rue.

Lavez votre bac régulièrement.

ATTENTION

Ne surchargez pas votre bac.

Jamais de sacs au pied de votre bac.

Pour toutes demandes relatives à votre bac (livraison, réparation, échange) : 02 51 76 13 22

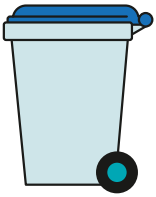

Jours de collecte des ordures ménagères

- Le lundi dès 12h
- Le lundi dès 4h
- De septembre à juin le lundi dès 4h, en juillet et août le lundi et le jeudi dès 4h

Ordures ménagères

- objets en plastique
- vaisselle brisée
- mouchoirs, essuie-tout
- couches

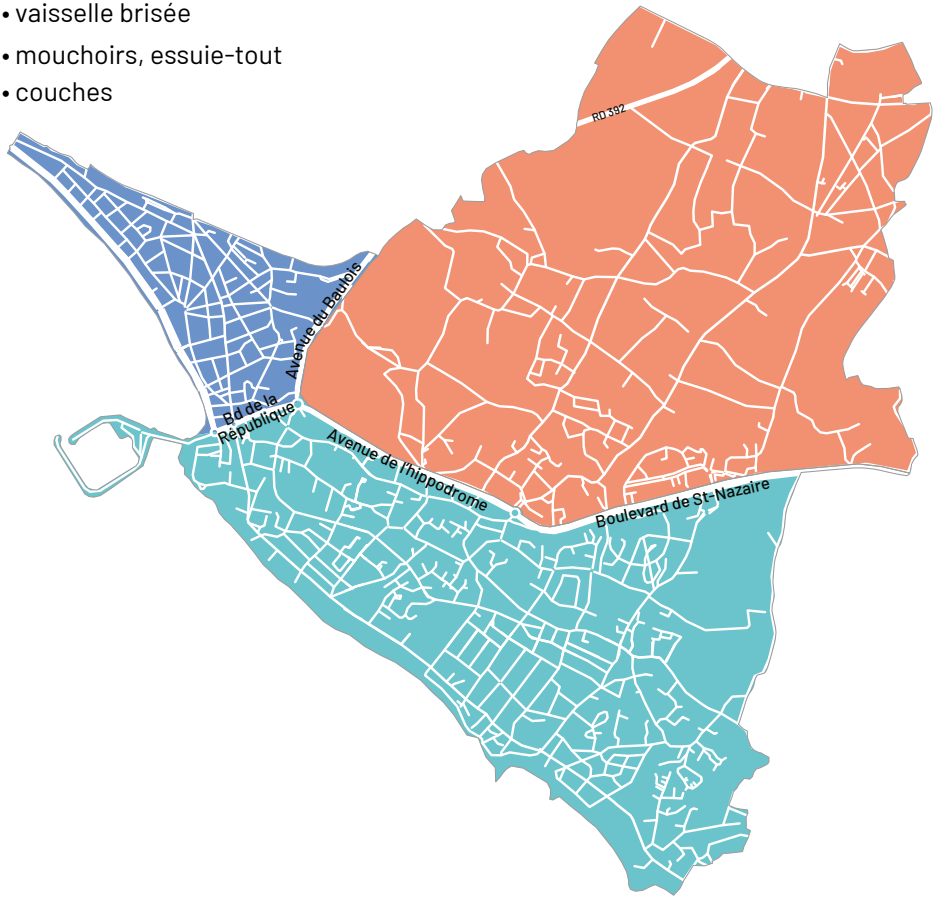

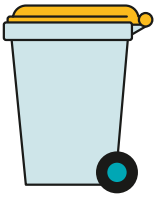

Jours de collecte sélective

- Le mercredi dès 4h
- Le jeudi dès 4h
- Le vendredi en semaine impaire dès 4h

Emballages recyclables

- bouteilles, flacons en plastique, pots, barquettes, sacs et films
- bouchons, dosettes, tubes, sachets, opercules
- briques alimentaires et cartonnettes
- emballages métalliques
- papiers, journaux, enveloppes, courriers, magazines...

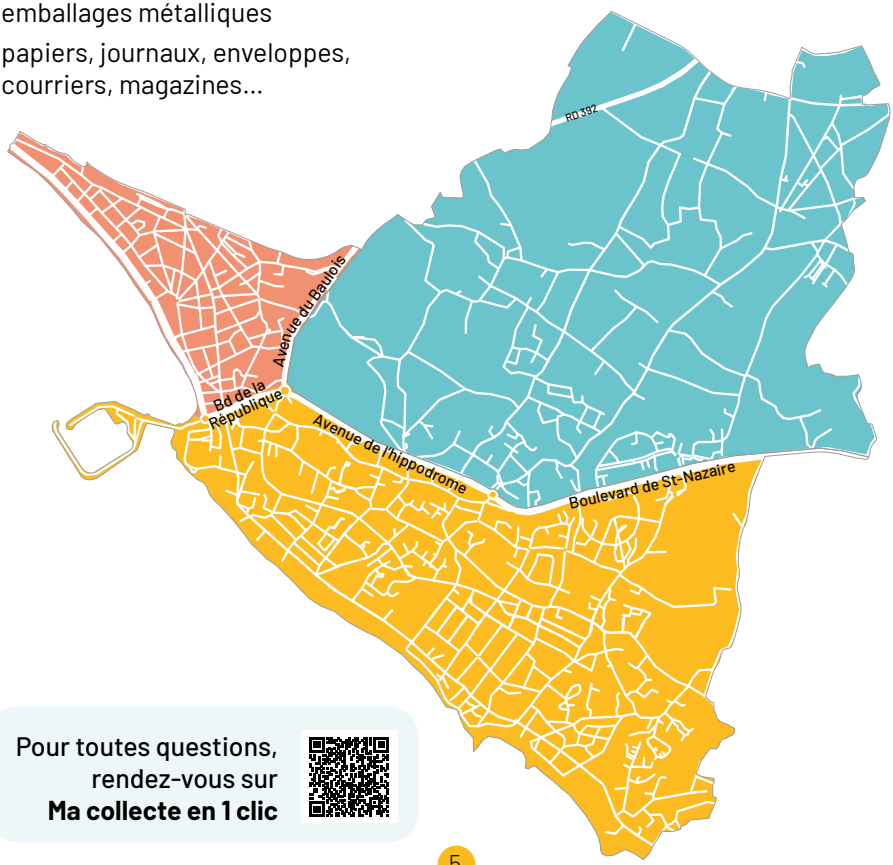

Pour toutes questions, rendez-vous sur **Ma collecte en 1 clic**

NOUVEAU

De nouvelles solutions pour

VOUS HABITEZ UNE MAISON AVEC UN JARDIN

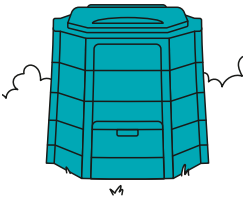

Un composteur individuel est mis à votre disposition gratuitement par Saint-Nazaire Agglomération.

LES +

Un traitement depuis chez vous des déchets alimentaires et végétaux pour produire du compost et disposer d'un engrais naturel pour vos plantations.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Dès maintenant, **inscription en ligne sur saintnazaireagglo.fr.** Le composteur sera à retirer lors d'une permanence dans votre commune. Une **formation obligatoire** de 15 minutes vous sera dispensée pour tout savoir sur le compostage.

VOUS HABITEZ EN CENTRE-VILLE OU UN IMMEUBLE EN ZONE DENSE (SANS JARDIN)

Des points de collecte seront mis en place pour trier vos déchets alimentaires.

LES +

Un accès 24h/24 près de chez vous. Le ramassage des déchets et le lavage des points de collecte ont lieu régulièrement.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Retrouvez sur **saintnazaireagglo.fr** le calendrier de déploiement des points de collecte dans votre secteur ainsi que les consignes de tri.

Courant 2025, des animateur·ices (muni·es d'un badge et d'une lettre d'accréditation) viendront à votre rencontre afin de vous informer et vous présenter les bons gestes du tri. Merci de leur réserver un bon accueil ! Vous seront également remis un bioseau et un dépliant explicatif.

trier vos déchets alimentaires

VOUS HABITEZ UN IMMEUBLE EN DEHORS DU CENTRE-VILLE

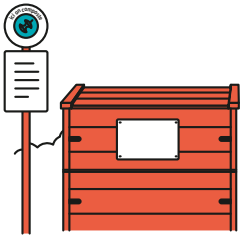

L'agglomération vous accompagne pour l'installation **d'un composteur partagé** au pied de votre immeuble ou dans votre quartier.

LES +

Un moyen pour tisser des liens, rencontrer ses voisin·es et produire du compost.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Saint-Nazaire Agglomération identifie les immeubles concernés et propose aux syndics de participer à la démarche. Les usagers et référent·es sont ensuite accompagné·es dans la mise en œuvre.

Que deviennent vos déchets organiques une fois triés ?

Deux solutions existent :

Le compostage : la décomposition des déchets alimentaires permet de fabriquer de l'engrais naturel pour les jardins et terrains agricoles.

La méthanisation : ce processus vise à extraire le méthane issu de la fermentation des produits organiques pour produire de l'énergie, le biogaz, et de l'engrais naturel afin d'éviter le recours aux engrais chimiques.

Pour vos encombrants, rien ne change !

Ils sont collectés tous les 2e jeudi du mois, le matin (sur inscription préalable au plus tard le lundi précédant la collecte, au **0800 393 395**, n° gratuit).

Sont concernés :

- ferraille, matelas, sommiers, meubles usagés...
- n'excédant pas 1 m³ par foyer,
- des objets mesurant moins de 2 m et pesant 50 kg maximum.

Pour être recyclés, privilégiez le dépôt de vos déchets dans l'une des **déchèteries** de l'agglomération :

- ferraille, matelas, sommiers, meubles usagés, appareils électriques et électroménagers, gravats, vêtements, déchets dangereux, portes vitrées, miroirs.
- tontes de pelouse, petites tailles de haies, branchages...

Ayez le réflexe recyclerie ! pour tout objet, mobilier, appareils électroniques encore en état d'usage, pensez à les faire **réparer** avant de les jeter ou à les **déposer** auprès d'associations dédiées.

Vous avez un doute ? Une question supplémentaire ?

Nos équipes sont là pour y répondre et vous aider dans vos démarches.

saintnazaireagglo.fr (rubrique déchets)

ou sur l'appli **Mon agglo Facile** ou **Ma collecte en 1 clic**

ou **02 51 76 13 22**

© Conception/Création graphique et illustrations : Scopic / Saint-Nazaire Agglomération – la CARENE – Adaptation : Vupar / Édition : juin 2024